



Service communication

☎ 02.98.10.39.52

Contact-presse : Anne LE BEC-JAMET

☎ 06.70.79.70.32

✉ anne.lebec@sdis29.fr

Communiqué de presse

Signature d'une convention de disponibilité pour 13 sapeurs-pompiers volontaires employés par le Centre Hospitalier (CH) Hôtel Dieu de Pont-L'Abbé

Une convention pour favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Les sapeurs-pompiers volontaires constituent la base de l'organisation des secours en France. Ce sont des femmes et des hommes qui, en parallèle de leur métier ou de leurs études, tout en tenant compte de leur vie familiale, ont choisi de porter secours. Le département du Finistère compte aujourd'hui 2 168 sapeurs-pompiers volontaires, soit 82 % des effectifs du corps départemental.

Dans l'objectif de favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, notamment en journée, le SDIS 29 a souhaité sensibiliser l'ensemble des partenaires socio-économiques à la problématique du volontariat.

Les conventions de disponibilité, nées par la loi du 3 mai 1996, instaurent certaines mesures en faveur des entreprises qui emploient les sapeurs-pompiers volontaires, offrant ainsi la possibilité aux salariés sapeurs-pompiers volontaires de s'absenter de leur lieu de travail afin de suivre des formations ou de participer à l'activité opérationnelle de leur centre de secours.

Le Centre Hospitalier (CH) Hôtel Dieu de Pont-L'Abbé : partenaire pour le développement du volontariat

Le Centre Hospitalier (CH) Hôtel Dieu de Pont-L'Abbé a choisi de s'associer à cette démarche de sécurité civile. Le partenariat entre le Centre Hospitalier (CH) Hôtel Dieu de Pont-L'Abbé et le SDIS 29 repose sur une convention qui définit les besoins et les contraintes des deux parties,

permettant d'aménager la disponibilité de 13 salariés engagés comme sapeurs-pompiers volontaires au sein de 8 centres d'incendie et de secours : Pont-L'Abbé, Pouldreuzic, Cap Caval, Plozévet, Plonéour-Lanvern, Pont-Croix, Plobannalec-Lesconil et Loctudy.

La convention de disponibilité prévoit les conditions qui permettront aux sapeurs-pompiers volontaires concernés, outre un retard à l'embauche suite à une intervention, de partir en opérations sur leur temps de travail lors d'interventions de longue durée ou de grande ampleur nécessitant l'engagement de nombreux personnels et de bénéficier d'une autorisation d'absence pour suivre les formations qui leur sont indispensables.

La signature officielle de la convention s'est déroulée, le mercredi 8 janvier 2020 au sein Centre Hospitalier (CH) Hôtel Dieu de Pont-L'Abbé, en présence de : Monsieur Mathias MAURICE, directeur du Centre Hospitalier (CH) Hôtel Dieu de Pont-L'Abbé, Madame Nicole ZIEGLER, présidente du conseil d'administration du SDIS 29, du Commandant Claudine GOURVENNEC, chef de la compagnie de Douarnenez ainsi que les sapeurs-pompiers volontaires concernés.

Les conventions de disponibilité, un service mutuel

Pour la collectivité, le sapeur-pompier volontaire, c'est :

- un agent de prévention et de sécurité,
- un conseiller précieux pour l'identification des risques et la mise en place des mesures de sécurité,
- un secouriste entraîné qui peut intervenir immédiatement en cas d'accident auprès de ses collègues,
- un acteur dans la formation des autres personnels,
- un employé sur qui compter (sens des responsabilités, de l'initiative, esprit d'équipe, etc.).

Accepter et favoriser le volontariat dans son entreprise, c'est :

- Un « plus » sécurité, une attitude préventive,
- contribuer à la continuité et à la qualité des secours de proximité,
- Participer à la vie locale comme acteur solidaire, en préservant le tissu social et le réseau d'entraide dans la commune.

A propos de l'Hôtel-Dieu de Pont-l'Abbé

L'Hôtel-Dieu de Pont-l'Abbé est un établissement du groupe HSTV. En tant que centre hospitalier du Pays Bigouden, sa mission est de répondre aux besoins de santé de la population et d'être pour chacun le pivot de son parcours de soins. Pour cela, l'Hôtel-Dieu participe au service public hospitalier et développe toutes les prises en charge de proximité en médecine, chirurgie, urgences/SMUR, périnatalité, soins de suite, santé mentale et hébergement pour personnes âgées dépendantes. Il dispose de 401 lits et places et emploie pour ses missions 550 salariés.

A propos du groupe HSTV

HSTV est un groupe de neuf établissements sanitaires et médico-sociaux à but non lucratif, créé par la Congrégation des Sœurs hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve en 2010 et dont le siège est à Lamballe. Les établissements sont répartis en Bretagne (8) et en Provence (1). Le Groupe HSTV compte près de 2 400 salariés (pour 2 000 ETP) et gère 195 millions d'euros de budget. Ses objectifs sont de développer la démarche "hospitalité" dans l'ensemble de ses établissements, de répondre de manière coordonnée aux besoins des populations concernées et de proposer des projets qualité harmonisés au service des usagers, tout cela dans le respect des valeurs portées par la Congrégation depuis plus de 350 ans.



Hôtel-Dieu de Pont-l'Abbé
Centre hospitalier et Maison de retraite



